

Réponse à une consultation 21.10.2011

Révision totale de la loi sur la météorologie

economiesuisse salue, dans le cadre du réexamen des tâches, la transformation de l'Office fédéral de météorologie et climatologie en établissement de droit public doté de la personnalité juridique. Aux yeux de la Fédération des entreprises suisses, il est essentiel d'éviter des distorsions de concurrence entre MétéoSuisse et les prestataires de services privés en matière de prévisions météo. Les subventions croisées en faveur des activités commerciales du nouvel établissement doivent être proscrites. La question fondamentale de savoir si l'existence d'un institut pour la météorologie et la climatologie répond encore à un intérêt public se pose toutefois.